

**RESOLUTIONS D'APPROBATION DES
COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2017**

26/11/2018

Société Nouvelle des Phosphates du Togo

Société d'Etat au Capital Social de 15 000 000 000 de francs CFA
Siège Social Kpémé (TOGO)

RESOLUTIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE RELATIVES A LA CLOTURE DES COMPTES EXERCICE 2017

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes

Le Conseil de Surveillance, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion du Conseil et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2017 faisant ressortir un Bénéfice Net d'un milliard six cent seize millions sept cent quarante-huit mille quatre cent onze (1 616 748 411) francs CFA.

Société Nouvelle des Phosphates du Togo

Société d'Etat au Capital Social de 15 000 000 000 de francs CFA
Siège Social Kpémé (TOGO)

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du Résultat

Le Conseil de Surveillance sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le Résultat Net de l'exercice comme suit :

Réserve Légale (10%)	161 674 841 F CFA
Report à Nouveau créiteur 2017.....	1 455 073 570 F CFA

1 - Le solde cumulé de la Réserve Légale qui était de **2 517 417 032 F CFA** au 01/01/2017 est porté à **2 679 091 873 F CFA** après cette affectation ;

2 - Le solde cumulé du Report à Nouveau créiteur qui était de **2 494 102 751 F CFA** au 01/01/2017 est porté à **3 949 176 321 FCFA**, après cette affectation.

Société Nouvelle des Phosphates du Togo

Société d'Etat au Capital Social de 15 000 000 000 de francs CFA
Siège Social Kpémé (TOGO)

TROISIEME RESOLUTION

Dividendes

Le Conseil de Surveillance décide d'affecter **3 200 000 000 FCFA** à l'Etat au titre des Dividendes distribués – Exercice 2017 et entièrement prélevés sur le solde cumulé du Report à Nouveau créiteur de **3 949 176 321 FCFA**.

Après cette affectation, le solde cumulé du Report à Nouveau créiteur est ainsi ramené à **749 176 321 FCFA**.

Société Nouvelle des Phosphates du Togo

Société d'Etat au Capital Social de 15 000 000 000 de francs CFA
Siège Social Kpémé (TOGO)

QUATRIEME RESOLUTION

Absence de conventions réglementées

Après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes faisant état de l'absence de conventions réglementées, le Conseil de Surveillance en prend acte.

Société Nouvelle des Phosphates du Togo

Société d'Etat au Capital Social de 15 000 000 000 de francs CFA
Siège Social Kpémé (TOGO)

CINQUIEME RESOLUTION

Quitus

Le Conseil de Surveillance donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice 2017.

Société Nouvelle des Phosphates du Togo

Société d'Etat au Capital Social de 15 000 000 000 de francs CFA
Siège Social Kpémé (TOGO)

SIXIEME RESOLUTION

Mandat des Administrateurs

En régularisation, le Conseil de Surveillance constatant la fin du mandat des membres du Conseil d'Administration, décide de renouveler ledit mandat pour une durée de 04 ans (2015 – 2018).

Ainsi, le mandant en cours prendra fin à la date du Conseil de Surveillance d'approbation des comptes de 2018.

Société Nouvelle des Phosphates du Togo

Société d'Etat au Capital Social de 15 000 000 000 de francs CFA
Siège Social Kpémé (TOGO)

SEPTIEME RESOLUTION

Indemnité de fonction des membres des Conseils d'Administration et de Surveillance

Le Conseil de Surveillance, en analysant les budgets alloués par séance aux membres des deux Conseils, décide ce qui suit :

Conseil d'Administration

Allocation d'un budget annuel forfaitaire de 60 000 000 FCFA.

Conseil de Surveillance

Allocation d'un budget annuel forfaitaire de 29 000 000 FCFA.

Société Nouvelle des Phosphates du Togo

Société d'Etat au Capital Social de 15 000 000 000 de francs CFA
Siège Social Kpémé (TOGO)

HUITIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement de dépôt et formalités légales

Le Conseil de Surveillance confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales.

Société Nouvelle des Phosphates du Togo

Société d'Etat au Capital Social de 15 000 000 000 de francs CFA
Siège Social Kpémé (TOGO)

Fait à Lomé, le 26 NOV 2018

Ministre de l'Economie et des Finances

Ministre des Mines et de l'Energie

Président du Conseil de Surveillance

Membre



Sani YAYA



Dédèriwè ABLY-BIDAMON

Ministre de la Planification du Développement

Ministre du Commerce et la Promotion du
Secteur Privé

Membre

Membre



Kossi ASSIMAIDOU



Essossimna B. LEGZIM-BALOUKI